

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE DE L'USINE  
DU DIMANCHE 03 OCTOBRE AU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021 INCLUS  
N°2021\_ARR\_0570**

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,**  
VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles  
L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2021\_ARR\_0569, prorogeant la PV N°2021\_ARR\_0525,  
accordée à l'entreprise BOUYGUES ES, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel,  
de matériaux de chantier et un véhicule, **rue de l'Usine**, pour réaliser la création d'extensions du  
réseau de gaz, **du dimanche 03 octobre au vendredi 12 novembre 2021 inclus**,

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de  
réglementer la circulation et le stationnement, rue de l'Usine, pendant la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DU DIMANCHE 03 OCTOBRE AU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021  
INCLUS, la circulation des véhicules sera alternée manuellement par panneaux, rue de l'Usine,  
pendant la durée des travaux.

**ARTICLE 2** : DU DIMANCHE 03 OCTOBRE AU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021  
INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du chantier, rue de l'Usine.

**ARTICLE 3** : Durant la période susvisée, seul le véhicule affecté aux travaux, sera autorisé à  
stationner au droit du chantier.

**ARTICLE 4** : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et  
gênant passible de mise en fourrière immédiate.

**ARTICLE 5** : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation  
appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise BOUYGUES ES, qui devra également en  
assurer la maintenance.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise BOUYGUES ES – 80, avenue de l'Europe – 82000 MONTAUBAN.**

Castelsarrasin, le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la notification  
le...01/10/2021.....



**Par délégation du MAIRE,**

**S. DURRENS**  
Adjoint au Maire.